

Déclaration conjointe

Le projet de loi omnibus va-t-il mettre le Canada en faillite?

Le 20 septembre 2011 (Ottawa) – Bon nombre de Canadiennes et de Canadiens sont très préoccupés par les coûts potentiels du projet de loi omnibus contre la criminalité proposé par le gouvernement. Alors que beaucoup de gens s'emploient aux États-Unis à remédier à la dévastation fiscale et sociale des approches dites américaines de la justice pénale et sociale prônant des sentences plus longues, notre gouvernement se prépare à introduire de nouvelles lois qui vont nous coûter des dizaines de milliards de dollars.

Avant que le gouvernement ne tombe après l'adoption d'une motion d'outrage au Parlement introduite après son refus de divulguer les données financières relatives au programme de lutte contre la criminalité, le Bureau parlementaire du budget prévoyait que les augmentations liées à un seul de ces projets de loi coûteraient plus de cinq milliards de dollars – plus du double des dépenses actuelles pour les seuls services correctionnels. Le Bureau parlementaire annonçait en outre que les provinces et territoires devraient défrayer la majeure partie de ces coûts.

La majorité des personnes incarcérées sont considérées comme non-violentes par la police et les autorités correctionnelles. En vue d'éviter à plus d'hommes, de femmes, et particulièrement d'enfants, d'être marginalisés, victimisés, criminalisés et incarcérés, la population canadienne nous dit, à nous et à la classe politique, qu'elle préférerait voir l'argent durement gagné des contribuables investi dans le logement social, les services de garde, les pensions, les soins de santé, les services en santé mentale, l'enseignement public, l'aide aux victimes et autres services sociaux.

La plupart de ces services, tout comme nombre de services de police et correctionnels, sont sous la responsabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux. À ce titre, nous ne croyons pas que l'on devrait permettre au gouvernement fédéral d'adopter le projet de loi omnibus proposé avant que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral:

- 1) comprennent très clairement le prix à payer pour chacune des réformes législatives ou politiques proposées;
- 2) puissent garantir au Parlement que les hausses de coûts prévues seront réalisées sans excéder 100% de la capacité actuelle des établissements correctionnels et sans augmenter notre déficit actuel.

- 30 -

Contacts:

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry – Kim Pate – 613-298-2422

Société John Howard du Canada – Catherine Latimer – 613-384-6272